

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 22 MARS 2021, EN
VISIOCONFÉRENCE VIA ZOOM.**

Sont présents :

M. Charles Breton, maire
M^{me} Jane Chambers Evans, conseillère
M^{me} Linda Dubé, conseillère
M^{me} Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller

Assistent également à la réunion :

M^{me} Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée, ainsi que M^{me} Marie-Eve Brideau, agissant comme son adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0093)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**3.1. ABROGER LA RÉSOLUTION 2020-0183 RELATIF AU
DOSSIER CESSION À TITRE GRATUIT À DES FINS
MUNICIPALES;**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0094)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte d'abroger la résolution 2020-0183 relatif au dossier cession à titre gratuit.

3.2. CESSION À TITRE GRATUIT;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0095)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin, à signer tous les documents relatifs au dossier de cession à titre gratuit à des fins municipales de parcelles de voie publique des lots suivants : 4 947 857, 4 822 229, 4 947 842, 5 475 051, 5 256 461, 4 978 117 et 5 458 581 du cadastre du Québec.

QUE la municipalité du Village de Tadoussac mandate le notaire Me Denis Turcotte dans le cadre de ce dossier de cession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. MANDAT CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS (DOSSIER DE LA MICROBRASSERIE DE TADOUSSAC INC.)

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Tadoussac ainsi que Mme Marie-Claude Guérin ont reçu signification le ou vers le 3 mars 2021 d'une procédure judiciaire de la part de Microbrasserie de Tadoussac inc. au dossier no. 665-17-000800-214 de la Cour supérieure, district de Baie-Comeau;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Tadoussac et Mme Marie-Claude Guérin doivent se défendre par le biais d'un procureur;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0096)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac nomme Monsieur François Bouchard de l'étude Cain Lamarre pour représenter la Municipalité du village de Tadoussac et Madame Marie-Claude Guérin dans ce litige.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0097)

QUE la réunion soit levée à 19h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.